Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121625-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

2-5 Projet de RNR Dunes et paluds bigoudènes – Avis du Conseil municipal

M. Cyril DROGUET, rapporteur expose :

« Le site naturel des « dunes et paluds bigoudènes » qui s'étend sur neuf communes : Plozévet, Pouldreuzic, Plovan, Tréogat, Plonéour-Lanvern, Tréguennec, Saint-Jean-Trolimon, Plomeur et Penmarc'h, sur les communautés de communes du Haut Pays bigouden et du Pays bigouden sud, présente une exceptionnelle valeur écologique. Cet espace constitue un territoire témoin de l'histoire géologique de notre région et de l'occupation humaine depuis le paléolithique et un territoire vivant, aux activités humaines interdépendantes de cette biodiversité et de cette géodiversité.

La prise de conscience de ces multiples intérêts patrimoniaux a conduit les acteurs locaux, départementaux et régionaux à développer et structurer, au fil des décennies, des actions de connaissance, de conservation et d'éducation à la nature. En 2020, dans la continuité de la démarche de labellisation Ramsar, le projet de Réserve naturelle régionale a été proposé à l'initiative des communautés de communes et a été retenu par le Conseil régional en 2021, dans le cadre de l'appel à manifestation pour le développement du réseau des Réserves naturelles régionales bretonnes.

A partir de 2022, une démarche de concertation pour la préfiguration de la Réserve a été développée, réunissant tous les acteurs du territoire : représentants d'usagers, professionnels du tourisme, organismes experts, services de l'État, élus et services des collectivités locales, avec une attention particulière donnée aux communes qui s'est traduite par la mise en place d'un comité des maires. Cette concertation a permis d'installer un dialogue constructif entre les parties prenantes, de partager les connaissances, les analyses et les visions afin de construire collectivement le projet en recherchant des accords entre des acteurs aux intérêts parfois divergents. Cette démarche de près de trois ans a été coordonnée par les communautés de communes, avec l'appui de la Région. Elle a été conduite à travers 60 réunions et rencontres (de comité de pilotage, de comité technique, de groupes de travail thématiques, de réunions bilatérales, etc.) ayant réuni près de 350 personnes au total.

Le projet ainsi co-construit propose un périmètre de 1 418,1 ha (dont 917,7 ha terrestres et 500,4 ha marins), une réglementation spécifique, des orientations de conservation et de gestion et une gouvernance adaptée pour la future Réserve naturelle régionale, détaillés dans le dossier de demande de classement déposé au Conseil régional par les communautés de communes le 31 juillet 2025.

Dans le cadre de cette procédure de classement en Réserve naturelle régionale, conformément au Code de l'environnement, les consultations obligatoires ont été menées en direction du public, de l'Etat en région, du Conseil maritime de façade (CMF), du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel,

Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121625-DE

ainsi que des collectivités locales concernées par le périmètre proposé. C'est à ce titre que le Conseil régional sollicite l'avis de la commune de Plonéour-Lanvern par une délibération sur ce projet de classement en Réserve naturelle régionale. Le lien permettant d'accéder au dossier de consultation était indiqué dans la note explicative de synthèse jointe à votre convocation pour la présente réunion.

La consultation publique sur ce projet de classement en Réserve naturelle régionale des Dunes et paluds bigoudènes a été menée sur une période de 3 mois à partir du 15 septembre 2025. Le bilan de la consultation et des avis recueillis, ainsi que l'exposé des principales modifications apportées le cas échéant au projet ou des arguments de son maintien en l'état, feront l'objet d'une nouvelle publication de 3 mois sur la plateforme participative de la Région Bretagne, conformément au Code de l'environnement.

Le Conseil régional actera par délibération, après prise en compte de l'ensemble des avis obligatoires et accords définitifs des propriétaires, le classement pour 10 ans de la Réserve naturelle régionale des Dunes et paluds bigoudènes.

Ce dossier a été examiné par votre Commission de l'aménagement et du cadre de vie lors de sa réunion du jeudi 27 novembre 2025 ; elle vous propose de lui réserver une suite favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, moins deux oppositions (Patrick BOLZER et Roland JAOUEN) et deux abstentions (Jacques ALAIN et Julien QUILLIEC) :

- **Approuve** les conclusions du rapporteur
- **Emet** un avis favorable sur le projet de classement en Réserve naturelle régionale des Dunes et paluds bigoudène
- **Autorise** Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à transmettre la présente délibération à M. le Président du Conseil régional de Bretagne.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 2 janvier 2026
Madame le Maire,

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTERE

Josiane KERLOCH